



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON



**SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
DE L'AVEYRON**

2013-2019

APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ CONJOINT LE 05 JUILLET 2013

Préambule

Le schéma 2003-2012 fait état d'un bilan encourageant notamment en matière d'accueil.

Toutes les aires d'accueil (8) inscrites au précédent schéma ont été réalisées et sont en service. Le diagnostic fait néanmoins état de disparités dans l'aménagement et la gestion des équipements qui influent sur l'accompagnement social et socio économique des gens du voyage.

Ainsi, les travaux de révision du schéma ont montré l'intérêt de renforcer les équipements par une salle collective et par la présence d'une personne référente, chargée de l'interface entre les gens du voyage et les représentants des institutions ou des associations.

- Une salle collective : elle permet de mettre en place tout au long de l'année des animations pour les familles (aide aux devoirs pour les enfants...)
- Un référent (qui peut être le gestionnaire présent avec des missions élargies), facilite la mise en place de projet auprès de ces familles et la connaissance partagée des familles. Par sa présence sur l'aire, sa connaissance des familles, il sert d'interface entre les personnes extérieures (association, médecin, assistante sociale...) et les gens du voyage.

Actuellement, **l'accompagnement social et socio économique** des gens du voyage fait l'objet d'initiatives locales efficaces notamment dans l'ouest du département.

Les aires de grands passages constituent un dossier difficile mais qui progresse avec une aire provisoire créée sur le territoire du Grand Rodez qui remplit sa fonction et semble apporter satisfaction, avec un projet d'aménagement sur la commune de Millau qui pourrait aboutir avant l'été 2013 et enfin, avec une recherche foncière sur l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue , engagée sous l'égide de la sous-préfecture pour rechercher une alternative pérenne à l'utilisation par défaut du foirail de Villefranche-de-Rouergue.

La question de la sédentarisation des familles sur les aires semble devenir de plus en plus prégnante. Elle détourne l'usage des aires et méritera sans doute une attention particulière dans les années à venir.

Rappel des enjeux et des priorités

- **En termes de connaissance :**
 - mieux connaître les gens du voyage et leurs déplacements à l'échelle du département.

- **En termes d'accueil :**
 - finaliser le dispositif d'accueil des grands passages à l'échelle du département.
 - améliorer la gestion des aires d'accueil.

- **En termes d'insertion :**
 - poursuivre l'insertion et la réussite scolaire des enfants voyageurs.
 - mettre en place une coordination des acteurs à l'échelle des territoires d'action sociale dans les domaines de l'accompagnement social et socio professionnel des gens du voyage.

- **En termes de sédentarisation :**
 - utiliser les possibilités du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées dans la recherche de solutions d'habitat pérenne et/ou de programmes d'habitat adapté.
 - promouvoir les projets de sédentarisation en facilitant les initiatives dans les domaines de l'ingénierie sociale, urbaine et architecturale.

Arrêté conjoint n° 2013186-0008
Portant approbation du schéma révisé d'accueil des gens du voyage de l'Aveyron

- Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- Vu la circulaire interministérielle du 5 juillet 2001 relative au schéma d'accueil des gens du voyage ;
- Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Aveyron publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron le 4 décembre 2003
- Vu la circulaire n°2003-76/UHC/IUH1/26 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs ;
- Vu la circulaire n°NOR/IOCA/1022704C du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage ;
- Vu la délibération du Conseil Général de l'Aveyron du 24 juin 2013 approuvant la révision du schéma d'accueil des gens du voyage de l'Aveyron ;
- Vu l'avis favorable de la commission consultative des gens du voyage du 10 avril 2013
- Vu la consultation du 26 avril 2013 des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés ;

Arrêtent

Article 1^{er}

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2013-2019 est approuvé pour le département de l'Aveyron ;

Article 2

La commission départementale consultative des gens du voyage établit chaque année un bilan d'application du schéma.

Article 3

Le schéma est révisé au moins tous les six ans à compter de sa publication.

Article 4

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2013-2019 annule et remplace le schéma départemental de 2002.

Article 5

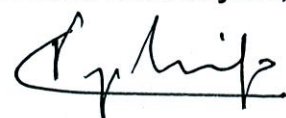
Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron ainsi que du Conseil Général de l'Aveyron et transmis à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale du département (compétents).

Le Président du Conseil Général de l'Aveyron,



Jean-Claude LUCHE

Le Préfet de l'Aveyron,



Cécile POZZO DI BORGO

SOMMAIRE

I. LES AIRES DE GRAND PASSAGE	9
1. SCHEMA DE 2003	9
2. CONSTATS.....	9
3. OBLIGATIONS.....	10
4. RECOMMANDATIONS	10
II. LES AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES	11
1. SCHEMA DE 2003	11
2. CONSTATS :.....	11
3. RECOMMANDATIONS	12
III. LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	13
1. SCHEMA DE 2003	13
2. CONSTATS.....	13
3. OBLIGATIONS.....	13
4. RECOMMANDATIONS	13
IV. LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SOCIO ECONOMIQUE	16
1. SCHEMA DE 2003	16
2. CONSTATS.....	16
3. RECOMMANDATIONS	18
V. LE SUIVI DU SCHEMA	19
1. SCHEMA DE 2003	19
2. CONSTATS.....	19
3. OBLIGATIONS.....	19
4. RECOMMANDATIONS	19
ANNEXE 1 : MESURES PROPOSEES POUR REpondre AUX BESOINS DES PERSONNES EN VOIE DE SEDENTARISATION, NOTAMMENT PAR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS OU DE LOGEMENTS LOCATIFS TRES SOCIAUX ADAPTES, EN LIEN AVEC LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.	21
1. SCHEMA 2003	22
2. CONSTATS.....	22
3. RECOMMANDATIONS	24
ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION	25
AXE 1 : MIEUX CONNAITRE LES GENS DU VOYAGE A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT.....	31
AXE 2 : FINALISER LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT.....	33
AXE 3 : AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCUEIL ET HARMONISER LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE.....	34
AXE 4 : POURSUIVRE L'INSERTION ET LA REUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS	35
AXE 5 : METTRE EN PLACE UNE COORDINATION DES ACTEURS A L'ECHELLE DES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE AFIN D'AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SOCIO PROFESSIONNEL.	39
AXE 6 : PRENDRE EN COMPTE LES PROBLEMATIQUES DE SEDENTARISATION DANS LE CADRE DU PDALPD :	43
GLOSSAIRE.....	45

INTRODUCTION

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage impose la mise en place dans chaque département d'un dispositif d'accueil des gens du voyage afin d'établir un équilibre entre deux aspirations importantes :

- d'une part, permettre aux gens du voyage, dont les résidences mobiles constituent le mode d'habitat permanent, de séjourner dans des lieux d'accueil adaptés,
- et d'autre part, répondre au souci légitime des élus locaux d'éviter les installations illicites pouvant occasionner des difficultés de coexistence avec leurs administrés.

Pour ce faire, la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 a prévu que dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, de l'accès aux soins et de l'exercice des activités économiques, un schéma départemental soit élaboré. Ce schéma doit prévoir les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées.

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Elles peuvent transférer leur compétence en la matière à un établissement public de coopération intercommunale. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage précise le nombre, la localisation des aires permanentes d'accueil et leur capacité. Il définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui les fréquentent.

Le précédent schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans le département de l'Aveyron a été approuvé le 6 novembre 2003.

Tous les six ans, le schéma départemental doit être révisé.

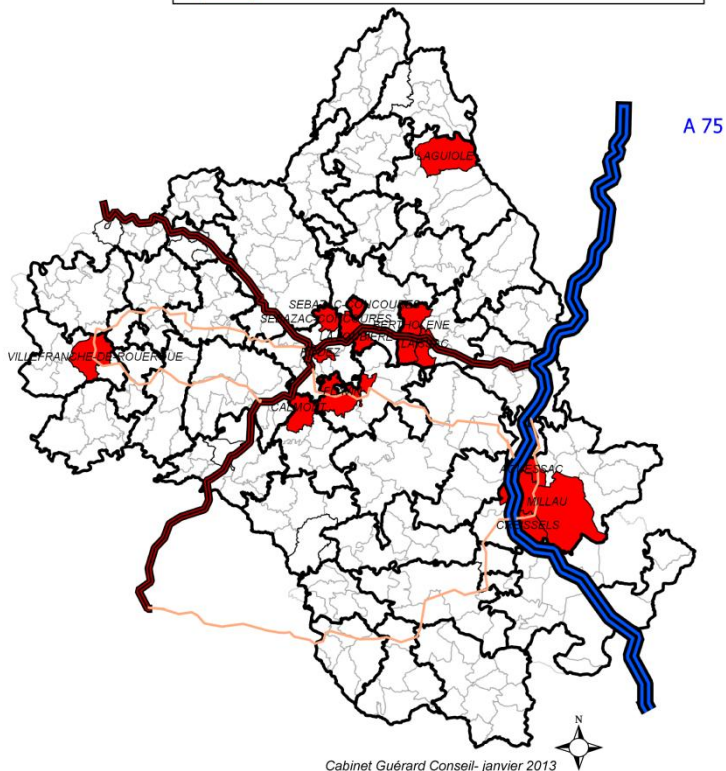
La révision du schéma de 2003 et l'élaboration du nouveau schéma ont été conduits conjointement par le représentant de l'Etat et le président du Conseil Général en s'appuyant sur un travail de diagnostic en lien avec la commission consultative départementale des gens du voyage.

La composition et le fonctionnement de la commission consultative sont régis par le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001.

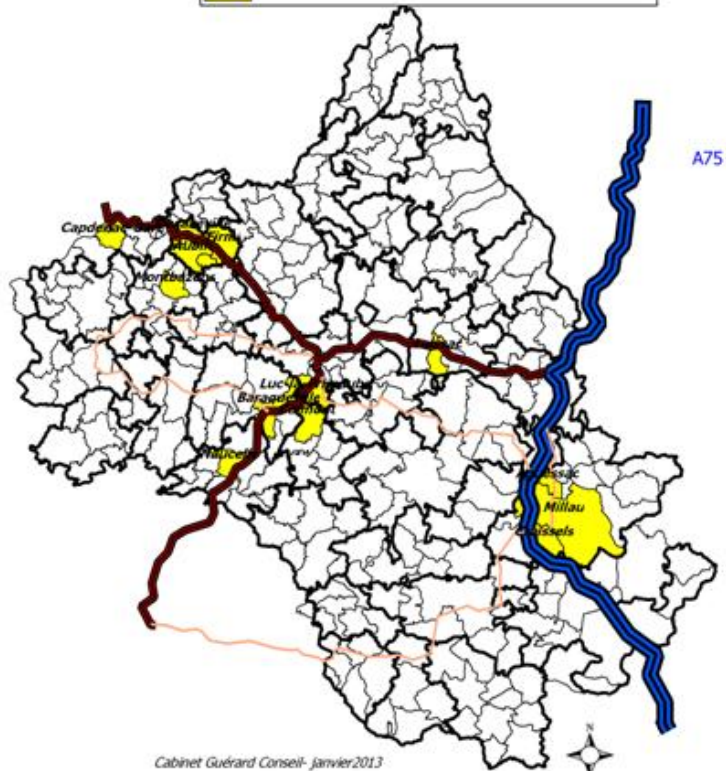
L'arrêté préfectoral du 24 mai 2011 a renouvelé la composition de la commission consultative.

Approche globale de la présence et des passages des gens du voyage dans l'Aveyron en 2012

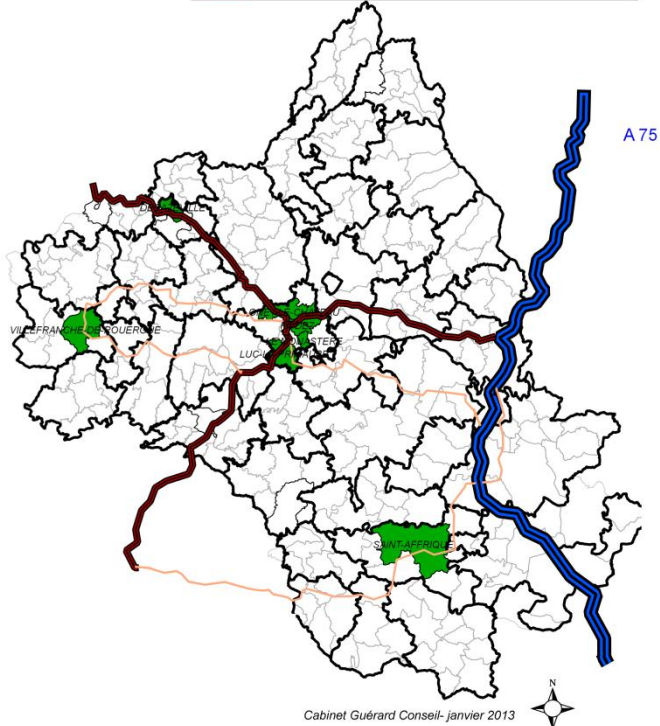
Les stationnements illicites relatifs aux Grands Passages



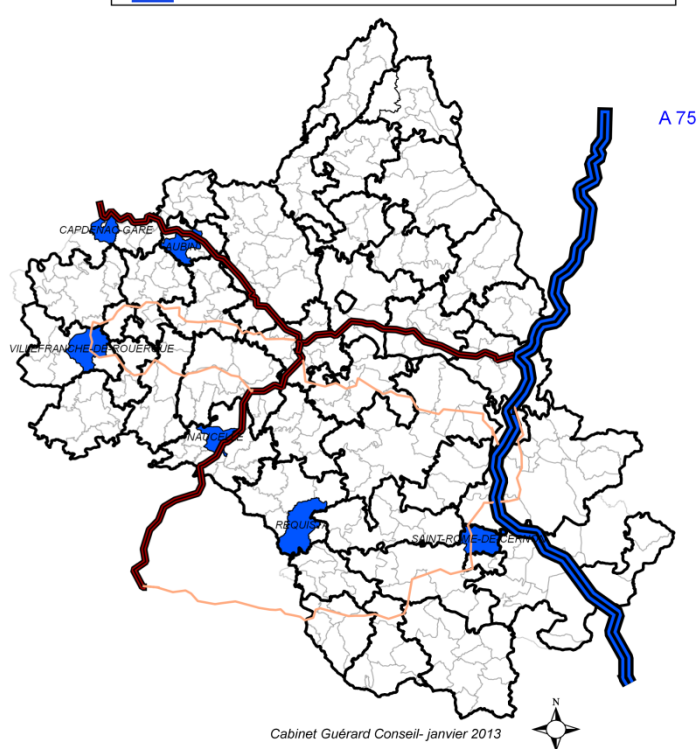
Les stationnements illicites relatifs à l'accueil permanent



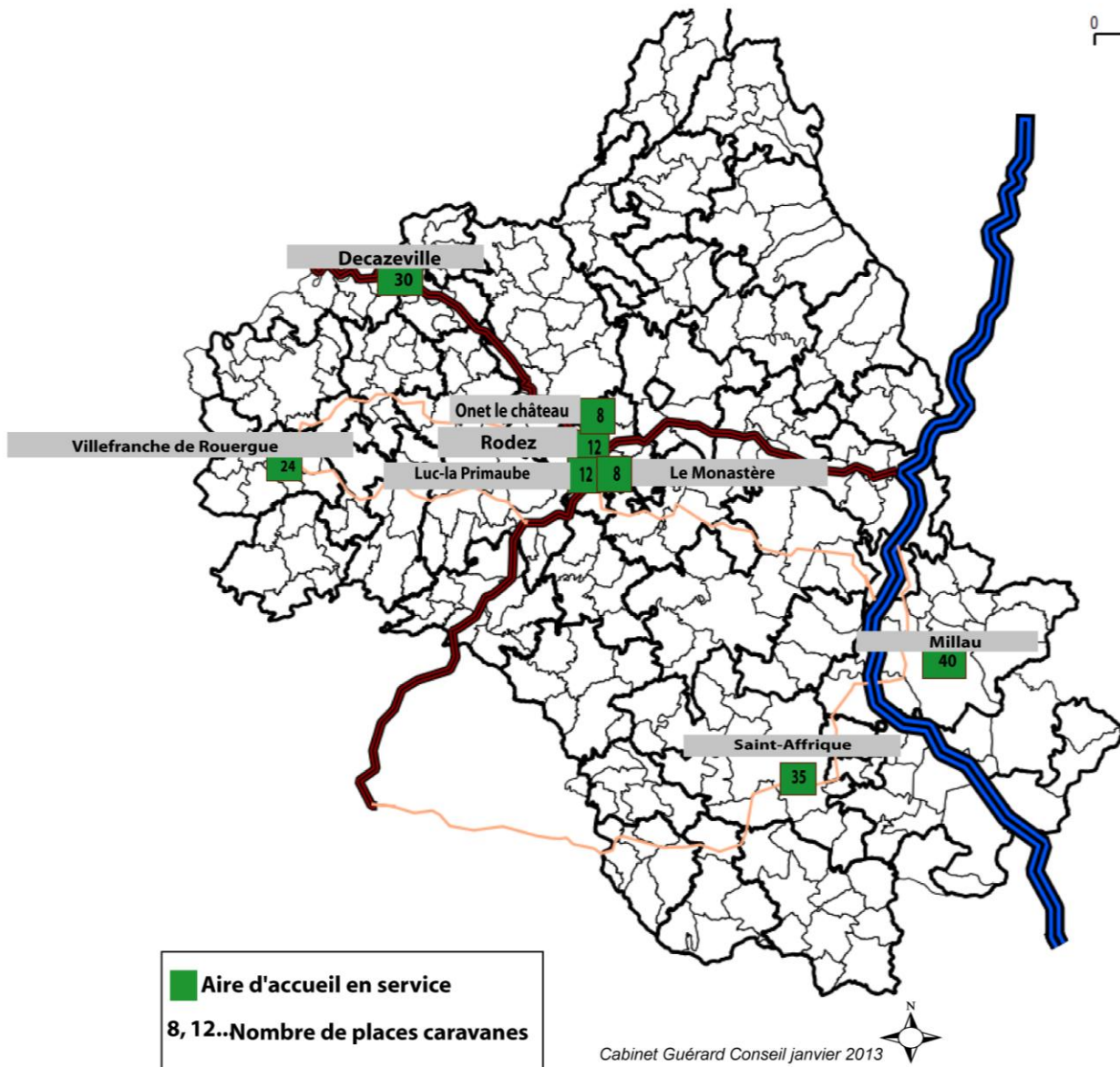
Les situations de sédentarisation sur les aires d'accueil



Les situations de sédentarisation en dehors des aires d'accueil



Les aires d'accueil en Aveyron



169 places de caravanes sont disponibles sur le département pour 8 aires d'accueil.
Il y aurait **45 familles sédentarisées ou semi sédentarisées** sur les aires d'accueil.
Il y aurait environ entre 260 et 270 familles sur l'ensemble des aires d'accueil du département (itinérants, semi sédentaires, sédentaires).

I. LES AIRES DE GRAND PASSAGE

1. Schéma de 2003

Le schéma de novembre 2003, prévoyait au moins **une aire de grand passage par arrondissement.**

*« Un ou plusieurs emplacements susceptibles d'accueillir, de manière temporaire, les grands rassemblements traditionnels et occasionnels qui ont lieu chaque année dans l'Aveyron, seront définis **autour de Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Millau** »¹*

2. Constats

2.1 Arrondissement de Rodez

L'aire de grand passage provisoire située sur la commune de Sainte-Radegonde, lieu dit Nobins de Gros est en phase expérimentale depuis juin 2012. 2 missions ont officiellement été accueillies, ainsi que quelques occupations non autorisées de groupes de passage qui ont été régularisées, soit un total d'environ 126 caravanes entre le 06 juin et le 28 octobre.

2.2 Arrondissement de Millau

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2013, les terrains et les travaux portant sur la création de l'aire définitive de grand passage ont été approuvés.

Après plusieurs recherches vaines, des investigations ont été menées sur des terrains appartenant à l'Etat, et deux parcelles ont été retenues. Ces terrains se situent sur la commune de Millau, à 11 km du centre ville, en amont du site de Brocuejous. Ils se caractérisent par:

- une proximité avec l'A75
- une facilité d'accès par la RD 809 au niveau de Saint Germain et de la voie du Viaduc
- une proximité avec le chemin rural reliant le village de Soulobres à Brocuejous.
- une facilité d'accès aux réseaux d'eau et d'électricité.

La Communauté de communes souligne que compte tenu de la proximité des différents sites, une attention toute particulière sera portée à l'intégration paysagère de l'aire. Grâce à la configuration des parcelles, une zone de deux hectares pourrait être dégagée permettant d'accueillir entre 80 et 100 caravanes.

Les travaux devraient débuter le 8 avril 2013.

¹ Extrait du schéma de 2003

2.3 Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue

Au regard du faible besoin identifié lors du diagnostic de la révision du schéma, le foirail de Villefranche-de-Rouergue pourrait être utilement mis à disposition pour accueillir les grands passages. Il serait souhaitable que la charge financière soit partagée à l'échelle de la communauté de communes (convention). D'autre part, et dans le cas où le foirail n'est pas disponible, des solutions devront être proposées à l'échelle départementale. Cette solution pourrait laisser le temps au projet actuellement piloté par la sous-préfecture de se mettre en place.

Le projet actuel d'accueil des grands-passages faisant consensus sur l'arrondissement, est fondé sur la solidarité territoriale avec, d'une part, recherche foncière menée par la SAFALT, et d'autre part, mise en place d'une structure regroupant l'ensemble des communautés de communes de l'arrondissement, pour assurer le financement et la gestion des équipements nécessaires à cet accueil. Le foirail de Villefranche-de-Rouergue intervient en solution provisoire.

3. Obligations

- **Finaliser un dispositif d'accueil pour les grands passages (équilibre à l'échelle départementale) prévu au schéma de 2003.**

4. Recommandations

- **Mieux connaître les grands passages en lien avec les départements limitrophes (enjeu déjà identifié lors de la Commission Consultative de juillet 2011).**
- **Fédérer les acteurs concernés par l'accueil des grands passages pour rompre leur isolement, définir et harmoniser les modalités d'accueil, échanger sur les bonnes pratiques, ...**
- **Identifier un ou plusieurs référents des organisateurs de grands passages, pour ensuite, mettre en œuvre un processus, en concertation avec ces derniers et sous l'autorité du médiateur, permettant de programmer les grands passages en les adaptant au dispositif d'accueil du département et de réduire le plus possible, les passages non annoncés.**

II. LES AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES

1. Schéma de 2003

Le schéma de 2003 prévoyait la réalisation de 3 aires d'accueil (Villefranche, Decazeville et Millau) et la réhabilitation des aires d'accueil de Saint Affrique et du Grand Rodez (4). A noter que le schéma de 2003 fait une confusion entre la place caravane et l'emplacement. De plus, ce schéma comporte une spécificité : la création des aires d'accueil pour les gens de passage ET pour les semi sédentaires.

2. Constats :

De qualité, les équipements prévus ont bien été réalisés mais sont utilisés pour partie par des familles en voie de sédentarisation.

2.1 La typologie des besoins :

Aujourd'hui le département de l'Aveyron dispose de **169 places d'accueil**, dont une partie est occupée par des **familles sédentaires** :

- Pour Decazeville (compétence communauté de communes) : 5 places sont occupées par des sédentaires
- Pour Villefranche : environ 14 places sont occupées par des sédentaires ou semi sédentaires.
- Pour Saint Affrique : 4 places sont occupées par sédentaires
- Pour les aires du Grand Rodez : 21 places sont occupées par des sédentaires

De fait, la capacité d'accueil pour les voyageurs est de **125 places**. Ce problème de sédentarisation sur les aires d'accueil semble surtout problématique sur le territoire du grand Rodez, le nombre de places sédentarisées réduisant sensiblement celles offertes aux gens de passage.

2.2 Les équipements :

Dans l'ensemble, les équipements proposés aux familles sont de qualité (sanitaires individuels, compteurs individuels...). Seule l'aire de Saint-Affrique présente sur ce point un décalage avec les autres aires d'accueil. En effet, premier équipement du département réalisé en 2005 selon les normes de juillet 2001, il est aujourd'hui désuet : absence de compteur individualisé, manque de sanitaire, petits emplacements.

2.3 Les modes de gestion :

Les modes de gestion sont variables, Saint Affrique et le Grand Rodez ont fait le choix d'une gestion directe. A Decazeville, l'aire est gérée par l'association Accès Logement, à Millau par la société Vago et à Villefranche-de-Rouergue par la société Hacienda. A noter que les aires de Villefranche-de-Rouergue, Decazeville et Saint-Affrique disposent d'une salle collective pour mener des actions socio pédagogiques avec les familles.

3. Recommandations

- **Désengorger les aires d'accueil occupées par des sédentaires afin qu'elles retrouvent leur capacité d'accueil pour les voyageurs et afin d'éviter les stationnements sauvages**

- **Harmoniser la gestion des aires d'accueil à l'échelle départementale :**
 - Harmonisation des cautions, des procédures administratives d'accueil et de la durée maximale de séjour,
 - Mieux communiquer sur les aires d'accueil et se coordonner pour les fermetures,
 - Faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les gestionnaires des aires d'accueil

- **Mieux observer les flux :**
 - Mettre en place une grille d'observation commune avec des indicateurs partagés

- **Favoriser les actions socio pédagogiques en mettant à disposition des familles un local et en identifiant un référent.**

III. LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

1. Schéma de 2003

L'objectif était **d'intégrer les enfants dans les classes ordinaires** en veillant à ce que l'accompagnement social ne soit pas stigmatisant. Pour cela, les actions à mettre en place dans le cadre du schéma étaient :

- Pratiquer le dialogue et favoriser l'information au sein et en dehors des écoles,
- Accompagner les familles gens du voyage,
- Favoriser l'intégration au collège,
- Individualiser les parcours scolaires.

2. Constats

Fin avril 2012, l'éducation nationale recense pour le premier degré:

- 51 enfants âgés de 3 à 6 ans inscrits en maternelle,
- 115 enfants âgés de 6 à 12 ans inscrits dans les classes du CP au CM2.

Ces 166 enfants se répartissent dans 14 établissements.

Les inscriptions en secondaire sont à la marge (aucun chiffre).

Fin avril 2012, l'éducation nationale recense 33 inscriptions au CNED :

- 2 pour le premier degré,
- 31 pour le second degré.

Le bilan de la scolarisation des gens du voyage :

- Les enfants sont scolarisés dans des classes ordinaires et non dans des classes spécifiques.
- La scolarisation des enfants en maternelle se fait petit à petit.
- Les enfants des gens du voyage sont d'une manière générale en décalage par rapport aux autres élèves, ils ont un niveau plus faible que celui qu'ils devraient avoir par rapport à leur âge.
- Les enfants ne vont pas au collège. Après l'école primaire, s'inscrivent principalement au CNED.
- Les passerelles entre le primaire et le collège sont difficiles à mettre en place.

3. Obligations

Les inscriptions scolaires des enfants doivent se faire en mairie.

4. Recommandations

A l'échelle du département :

- **Lutter contre la déscolarisation et l'absentéisme.**
 - o Diffuser la nouvelle circulaire « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » circulaire n°2012-142 du 2.10.2012 auprès des enseignants et des collectivités concernées par l'accueil des enfants des gens du voyage.
- **Améliorer l'assiduité des élèves.**
 - o Identifier une école de référence selon la localisation de l'aire d'accueil. Les gens du voyage, en fonction de leur lieu de stationnement, dépendront d'un secteur et cela évitera les allers/retours entre plusieurs écoles. La mairie, en lien avec l'IEN proposera cette école de référence aux familles.
 - o Mettre en place le livret de compétences pour chaque enfant voyageur.

- **Favoriser les inscriptions en maternelle et développer la scolarisation des enfants de moins de 6 ans.**
 - Connaître le nombre d'enfants du voyage de moins de 6 ans sur les communes concernées pour pouvoir les répartir dans les classes en fonction des places disponibles.

- **Améliorer la passerelle entre l'école primaire et le collège.**
 - Développer la liaison « école-collège ». A la fin du CM2, des enseignants de l'école primaire et du collège se réunissent en commission dans le cadre de réunions de concertation, de formation et d'animation pour assurer le suivi des élèves. Cette commission pourra mettre en place des actions pédagogiques telles que des stages de remises à niveau ou un accompagnement personnalisé dès le début de la sixième.
 - Mettre en place le livret de compétences pour chaque enfant voyageur.

- **Améliorer la scolarisation par le CNED des collégiens de moins de 16 ans**
 - Mettre en place et expérimenter une convention entre un ou deux collèges du département et l'Inspection Académique pour le suivi personnalisé des élèves inscrits au CNED. L'inspection académique déléguerait un nombre d'heure annuelle au Collège pour permettre le suivi des enfants inscrits au CNED de manière personnalisée. Tous les 15 jours, l'élève se rendrait au Collège et travaillerait avec l'enseignant sur son programme CNED ou sur des actions pédagogiques ciblées.

- **Renforcer le réseau d'acteurs**
 - Mettre en place une commission « accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement », réunissant travailleurs sociaux, élus, techniciens, associations à l'échelle départementale pilotée par l'Inspection Académique. Dans le but d'informer, de coordonner les actions sur chacun des territoires....
 - Former les acteurs (professionnels, bénévoles, élus, gestionnaires) à l'accompagnement scolaire des gens du voyage (moyen: CLAP, FNASAT....)

A l'échelle des territoires,

- **Villefranche-de-Rouergue:**
 - **Pérenniser la bonne fréquentation des enfants en école primaire :**
 - Poursuivre le travail partenarial engagé dans le cadre du « groupe scolarisation »
 - **Poursuivre la commission de travail déjà en place**

- **Decazeville :**
 - **Pérenniser la bonne fréquentation des enfants en école primaire et en maternelle :**
 - Poursuivre et maintenir le travail de l'animatrice sur l'aire d'accueil.
 - **Développer les actions socio éducatives vers le droit commun :**
 - Créer une bibliothèque et une ludothèque sur l'aire d'accueil afin de favoriser le goût de la lecture.
 - **Renforcer l'implication parentale pour un meilleur éveil de l'enfant (travail à faire auprès des mères pour qu'elles puissent « jouer » avec leurs enfants)**
 - **Mettre en place une commission de travail « accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement »**

- **Le Grand Rodez:**
 - **Mettre en place des actions adaptées aux besoins des familles en s'appuyant sur les ressources locales :**
 - Mettre en place une commission de travail « accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement »

- **Saint Affrique :**
 - **Réactiver et renforcer le réseau d'acteurs pour une meilleure connaissance des familles :**
 - Mettre en place une commission de travail « accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement »

- **Millau :**
 - **Lutter contre la déscolarisation et l'absentéisme**
 - Continuer à inscrire en mairie de manière systématique les enfants dès leur arrivée
 - Mettre en place une commission de travail « accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement »

IV. LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SOCIO ECONOMIQUE

1. Schéma de 2003

Mettre en place un centre social pour l'insertion des gens du voyage pour le suivi administratif des gens du voyage (instruction et suivi des dossiers RMI, CMU, retraite, accueil des personnes, gestion du courrier, suivi et évaluation des actions mises en place dans le cadre du schéma) suivi social (élaboration des projets individuels et familiaux, travail éducatif) insertion sociale (activité d'animation en direction des enfants et des adolescents).

« **Favoriser l'adaptation professionnelle des gens du voyage en encourageant les démarches d'insertion dans les cadres juridiques existants, tout en conservant les caractéristiques propres à leur mode de vie** »²

2. Constats

2.1. Le pré centre social

La CAF avait signé une convention avec l'ARAV pour agréer l'association en tant que pré centre social pour la période du 1/9/2005 au 21/12/2006. Le pré centre social a été une phase transitoire avant la création du centre social qui avait pour objectif d'être un observatoire permettant de définir au mieux le type de prise en charge des familles au niveau local.

2.2. L'activité du centre social de 2007 à 2008

Une fois les axes de travail identifiés, le projet de centre social a pu se concrétiser en décembre 2006 sous une nouvelle appellation, Centre Social pour les Gens du Voyage. Il démarre ses activités **le 1^{er} janvier 2007** et reprend le personnel précédemment affecté, au sein de l'ARAV, aux activités du pré centre social. Le centre social agit dans le cadre de son contrat de projet 2007-2010 et son action se répartit sur 3 territoires : le grand Rodez, Saint-Affrique et Villefranche-de-Rouergue. **L'accompagnement des familles au titre du RMI ne fait plus partie des activités du centre social et l'ARAV étant dissoute, le suivi du RSA est assuré par les services sociaux du Conseil Général. En 2008, le centre social cesse son activité essentiellement pour des raisons de financements.**

2.3. L'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiales sur la communauté d'agglomération du Grand Rodez

Dans le cadre du centre social, un groupe de travail s'est mis en place. Celui-ci réunissait notamment plusieurs partenaires tels que la CAF, la Conseil général, la communauté d'agglomération du Grand Rodez. En 2009, cela a abouti à la mise à disposition d'une conseillère en économie sociale et familiale par la CAF dans le cadre d'un Point Info Famille. Pour ses premiers accueils, le Grand Rodez avait mis à disposition un bureau à côté de celui du gestionnaire des aires d'accueil à la communauté d'agglomération. La conseillère qui avait réussi à tisser des liens avec les gens du voyage, est partie et a été remplacée. Dès lors, les voyageurs sont moins venus car il y a eu une perte de repère de pour leur part... Ainsi petit à petit les permanences se sont vidées et la CAF les a arrêtées.

² Extrait du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Aveyron de 2003

2.4. Une population difficile à suivre pour les travailleurs sociaux du Conseil Général :

- **Les bénéficiaires du RSA :**

Le Conseil Général accompagne **au titre du RSA 176 personnes** issues de la communauté des gens du voyage :

- Decazeville : 62 bénéficiaires du RSA dont 27 non salariés
- Villefranche-de-Rouergue : 27 bénéficiaires du RSA
- Rodez : 65 bénéficiaires du RSA
- Millau/ Saint Affrique : 22 bénéficiaires du RSA

Les responsables des territoires d'action sociale sont unanimes pour dire que l'accompagnement social des gens du voyage requiert des adaptations et que le manque de relais auprès de cette population, empêche la bonne mise en place des contrats.

- **L'accompagnement social des familles (enfance, santé ...):**

Peu de familles sollicitent la PMI et les travailleurs sociaux indiquent qu'il leur est difficile de suivre les familles de voyageurs dont ils connaissent peu les habitudes de vie et les codes culturels. De plus, le voyage impliquant des changements de domiciliation, l'accompagnement social a du mal à se mettre en place.

2.5. Des initiatives locales permettant l'accompagnement des familles :

- **Villefranche-de-Rouergue.**

Suite à l'arrêt du centre social « Gens du Voyage », une commission de travail (appelé groupe scalarité) s'est mise en place sous l'autorité de la commune, afin de coordonner les interventions auprès des gens du voyage. Hacienda qui est le gestionnaire de l'aire d'accueil a vu son périmètre d'intervention s'élargir à la demande de la commune et c'est ainsi qu'il a réalisé un diagnostic des besoins des familles. Suite à ce diagnostic, la commune a engagé en juillet 2012, un coordinateur social (employé par Hacienda) pour accompagner les familles qui vivent sur l'aire d'accueil et en dehors. Ce travail de coordination a permis de répondre à plusieurs problèmes:

- la scolarisation: deux jeunes déscolarisés ont pu être orientés dans un ITEP.
- l'emploi: rédaction de lettres de motivation et de CV.
- le logement: mise en place de deux dossiers habitats.

- **Decazeville :**

« Accès Logement Insertion », gestionnaire de l'aire d'accueil développe des actions d'accompagnement social dédiées aux familles présentes sur l'aire et en dehors. Deux conseillère en économie sociale et familiale interviennent 3 fois par semaine afin d'assurer la gestion de l'aire et l'accompagnement social des familles. Il existe un travail de partenariat entre Accès Logement Insertion et les travailleurs sociaux du Conseil Général notamment pour le contrat d'insertion du RSA et les demandes d'aides alimentaires.

3. Recommandations

D'une manière générale, les collectivités concernées s'engagent à élaborer un projet social qui aura notamment pour objectif de :

- prévoir les modalités d'accompagnement nécessaires aux familles en difficulté ;
- développer une fonction de médiation entre les familles et les institutions, notamment prestataires, administratifs, sociaux et éducatifs ;
- renforcer la diffusion des informations sur les droits applicables.
- **Mettre en place des commissions de travail gens du voyage afin de conforter ou de mettre en place des relais territoriaux** pour faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.
- **Requalifier l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du projet « Parcours d'Insertion » mis en place par le Conseil Général**
 - Mieux suivre les « non salariés » bénéficiaires du RSA
 - Etoffer les contrats d'insertion pour les femmes (Scolarisation des enfants, alphabétisation des mamans et insertion sociale)
- **Développer l'accompagnement global de la famille afin de permettre un meilleur accès aux droits des familles :**
 - Mieux connaître les familles et leurs besoins (par exemple les problématiques de vieillissement des personnes sur les aires d'accueil)
 - Mettre en place des relais avec les services de la PMI
 - Encourager la scolarisation à la maternelle
 - Orienter les familles vers un accompagnement budgétaire si besoin
- **Lutter contre la précarité énergétique des familles sur les aires d'accueil :** dans le cadre de la révision du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement, une réflexion sera menée sur la prise en compte de cette problématique dont **20 familles sont concernées (7 à Decazeville, 10 à Rodez, 3 à Villefranche-de-Rouergue).**
- **Accompagner les familles en voie de sédentarisation ou déjà sédentaires vers de du logement pérenne** (voir en annexe du schéma)
 - Aide éducative et budgétaire
 - Accès au logement social ordinaire
- **Pérenniser les dispositifs locaux** de Villefranche (poste de coordinateur) et Decazeville (actions spécifiques menées par Accès Logement)
- **Connaître précisément les familles sur les aires d'accueil et leurs souhaits d'habitat.**

V. LE SUIVI DU SCHEMA

1. Schéma de 2003

La commission consultative départementale

Sa composition

La composition de cette instance figure dans l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2009 et modifié le 24 mai 2011.

Ses missions

Instance décisionnelle, la commission est associée à la mise en œuvre du schéma départemental ; elle examine chaque année un bilan d'application du schéma et procède s'il y a lieu aux réajustements nécessaires.

2. Constats

La commission consultative s'est réunie deux fois : le 30 septembre 2009 et le 6 juillet 2011.

Dans le cadre de la révision du schéma, une dynamique d'acteurs s'est mise en place notamment grâce : au comité de pilotage, réuni 3 fois et composé de l'ensemble des collectivités, la DDCSPP, les sous préfectures, la DDT et le Conseil Général et aux différentes réunions thématiques organisées. Durant cette phase de révision, les acteurs ont été actifs, ils ont pu échanger sur leurs expériences et connaissances et faire part de leurs projets.

3. Obligations

Réunir régulièrement la commission départementale consultative des gens du voyage pour faire le point sur la mise en œuvre du schéma (la loi prévoit une réunion au moins deux fois par an).

4. Recommandations

Pérenniser le comité de pilotage (déjà en place dans le cadre de la révision du schéma) comme préconisé par la circulaire UHC/UH1/12 n° 2001-49 du 5 juillet 2001.

Les acteurs : l'ensemble des collectivités compétentes en matière d'accueil des gens du voyage, la CAF, la DDCSPP, l'Education Nationale, la DDT, le Conseil Général.

Les objets de travail :

- La restitution des éléments d'observation de gestion issus de la grille d'indicateurs transmise aux collectivités et mise en forme par la DDCSPP.
- Le bilan des commissions de travail sur l'accompagnement social/socio-économique et sur la scolarisation des enfants.

La fréquence : une fois par an, pour s'assurer de la bonne mise en route du schéma.

Les pilotes : ETAT/ Conseil Général.

Chacun des pilotes se réserve le droit de réunir les groupes de travail et le comité de pilotage autant que de besoin.

ANNEXES :

Annexe 1 : Mesures proposées pour répondre aux besoins des personnes en voie de sédentarisation, notamment par la mise à disposition de terrains familiaux locatifs ou de logements locatifs très sociaux adaptés, en lien avec le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées.

1. Schéma 2003

Le schéma de 2003 préconisait le développement d'un l'habitat adapté.

Le diagnostic réalisé avant le schéma de 2003 précisait :

« La présence sur les aires d'accueil de familles sédentaires diminue de fait les aires disponibles pour les familles de passage et provoque des tensions entre ces deux populations. Des solutions adaptées doivent être recherchées dans le respect du mode de vie des gens du voyage mais également des règles applicables aux logements sociaux ».

Le schéma prévoyait la mise en place d'un groupe de travail avec la DDE, la CAF, la DDASS, le Conseil Général, les offices HLM, le PACT et l'ARAV. L'objectif était de mener une réflexion pour les familles quasi sédentaires, sur les avantages et les inconvénients d'un emménagement en logement social et sur l'achat de terrain adapté. Aujourd'hui, les réflexions n'ont pas avancé puisqu'aucun groupe de réflexion n'a travaillé en ce sens.

2. Constats

Le diagnostic et les premières investigations réalisées en lien avec les acteurs de terrain font apparaître les besoins suivants :

2.1 Arrondissement de Rodez :

Sur les aires d'accueil:

Environ 21 familles sont sédentaires: elles occupent donc plus de la moitié des emplacements disponibles. Certaines d'entre elles aimeraient se sédentariser, avoir un terrain.

Jean Trebosc : 2 familles sont présentes toute l'année.

Planèze : 5 familles restent entre 6 et 9 mois sur l'aire d'accueil.

Vialatelle : 7 à 8 familles restent environ 7 mois par an, jusqu'au mois d'avril.

Briane : 6 familles restent toute l'année sur l'aire d'accueil.

Ces familles rencontrent des difficultés financières

En dehors des aires d'accueil

Commune	Naucelle (1 famille se répartit en 2 sites)	
Adresse	Vallon des sports	Chataigneraie (proche cimetière)
Droit des sols	UE	
Statut d'occupation	occupants sans droits ni titre (communal)	
Ancienneté du stationnement	15 ans	
Eau	non	
Electricité	groupe électrogène	
assainissement	non	
composition familiale	2 parents et 10 enfants	
enfants de moins de 16 ans	environ 4	environ 4
Nombre de caravanes	4	4
Projet	cette famille cherche à se sédentariser, un de leurs membres l'a déjà fait il y a 15 ans.	

2.2 Arrondissement de Millau

Sur les aires d'accueil :

Saint Affrique: **4 familles** d'un seul groupe familial sont installées de manière permanente sur l'aire d'accueil.

Millau : aucune.

En dehors des aires d'accueil:

A Saint-Affrique, quelques familles sédentaires se sont installées en location dans des maisons, mais la plupart des familles souhaiteraient être propriétaires de leur terrain afin de s'y installer.

2.3 Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue

Sur les aires d'accueil :

A Villefranche-de-Rouergue, **14 familles** vivent sur l'aire d'accueil dont 25% en alternance entre l'aire d'accueil, un terrain privé et un appartement. 80% de ces familles (11 familles), aimeraient accéder à la propriété. De plus en plus de familles sont à la recherche d'un terrain constructible à Villefranche-de-Rouergue mais, ces familles sont souvent l'objet de discriminations.

A Decazeville: **5 familles** sont sédentarisées sur l'aire d'accueil. Parmi elle, une famille vient d'accéder à un logement en ville par l'intermédiaire d'un bail glissant afin de pouvoir offrir à son enfant handicapé suffisamment de confort. 2-3 familles aimeraient conserver la caravane et disposer d'un terrain pour accueillir la famille. L'autre famille a déjà eu l'expérience d'une maison.

En dehors des aires d'accueil

A Villefranche-de-Rouergue, la situation est urgente. Des familles des gens du voyage louent des logements dans la Bastide. Ceci soulève des problèmes :

- De voisinage dus aux comportements déviants de certains gens du voyage
- D'habitat dans des logements vétustes, voire insalubres. C'est dans ce contexte que la mairie a fait appel à la société Hacienda pour dans un premier temps réaliser un diagnostic et par la suite mettre en place un poste de coordinateur.

Au regard des stationnements illicites et des entretiens avec les communes, seule la communauté d'agglomération du Grand Rodez souffrirait de l'occupation quasi permanente des gens du voyage sur leurs aires.

3. Recommandations

- **Faire le lien avec les institutions et notamment le PDALPD dans le cadre des programme PLAI.**
- **Prendre en compte dans le cadre de l'élaboration des PLU, les besoins des familles sédentaires (par exemple : emplacement réservé pour des opérations d'habitat qui contribuent à la mixité de l'habitat).**
- **Repérer les familles désireuses d'accéder au logement social ordinaire.**

Communauté d'Agglomération du Grand Rodez :

- **Identifier et connaître les familles en situation de sédentarisation sur les aires d'accueil**

Saint-Affrique :

- **Clarifier et calibrer un projet d'habitat à partir d'une expertise fine de la situation familiale et des capacités foncières de l'aire d'accueil.**

Annexe 2 : Plan d'actions

Préambule

Ce plan d'actions a pour ambition de formaliser la feuille de route des différents acteurs concernés par l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage.

Le schéma 2013-2019 s'organise selon les six axes prioritaires suivants :

- Mieux connaître les gens du voyage à l'échelle du département.
- Finaliser le dispositif d'accueil des grands passages à l'échelle du département.
- Améliorer la gestion des aires permanentes d'accueil.
- Poursuivre l'insertion et la réussite scolaire des enfants des gens du voyage.
- Mettre en place une coordination des acteurs à l'échelle des territoires d'action sociale afin d'améliorer l'accompagnement social et socio professionnel des gens du voyage.
- Prendre en compte les situations de sédentarisation dans le cadre du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées).

Axe 1 : Mieux connaître les gens du voyage à l'échelle du département			
N° de l'action	Territoires	Intitulé de l'action	Pilote (s)
Action 1	Département	Mise en place d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble des collectivités et des associations concernées par l'accueil des gens du voyage, la CAF, l'Education Nationale, l'ETAT, le Conseil Général.	ETAT/ Conseil Général.
Action 2	Département	Création d'une base de données avec des indicateurs partagés (flux, nombre de famille, nombre de caravanes, itinéraires des groupes, périodes d'accueil, groupes « habitués »...)	La Préfecture en lien avec les Sous Préfectures.
Action 3	Département	Identifier un ou plusieurs référents d'associations organisant des grands passages (ASNIT et Actions Grands Passages) afin de communiquer sur l'offre d'accueil existante sur le département, Programmer, en concertation avec ces derniers, et sous l'autorité du médiateur, les grands passages dans le département en les adaptant au dispositif d'accueil du département, Réduire le plus possible, les passages non annoncés.	La Préfecture
Action 4	Département	Mise en place d'une grille d'observation avec des indicateurs partagés : une base de données EXEL a été proposée suite à l'atelier gestion des aires d'accueil. Elle comporte des indicateurs concernant l'occupation des aires, la composition familiale des familles, leur situation socio professionnelles, la durée des séjours mais aussi les difficultés sociales repérées. Les résultats de cette grille devront être présentés au comité de pilotage et à la commission consultative.	Etat
Axe 2 : Finaliser le dispositif d'accueil des grands passages à l'échelle du département.			
Action 1	Arrondissement de Villefranche	Au regard du faible besoin identifié lors du diagnostic de la révision du schéma d'accueil des gens du voyage, le foirail de la ville de Villefranche-de-Rouergue pourrait être utilement mis à disposition pour accueillir des grands passages. Il serait souhaitable que la charge financière soit partagée à l'échelle de la communauté de communes (convention). D'autre part et dans le cas où le foirail n'est pas disponible, des solutions devront être proposées à l'échelle départementale. Cette solution provisoire pourrait laisser le temps au projet actuellement piloté par le sous préfecture de se mettre en place.	Solution provisoire : Commune de Villefranche de Rouergue Solution pérenne n°2 : Sous-préfecture
Action 2	Arrondissement de Rodez	Suivi de l'expérimentation de l'aire provisoire.	La Communauté d'agglomération du Grand Rodez.
Action 3	Arrondissement de Millau	Réaliser l'aire de grand passage sur l'arrondissement de Millau.	La Communauté de Communes de Millau Grands Causses
Axe 3 : Améliorer la qualité de l'accueil et harmoniser la gestion des aires d'accueil à l'échelle départementale			
Action 1	Département	Modifier les règlements intérieurs en vue d'harmoniser les cautions, les procédures administratives d'accueil et de la durée maximale de séjour	ETAT.
Action 2	Département	Faciliter l'échange entre les gestionnaires des aires d'accueil.	Comité de pilotage.
Action 3	Département	Mieux communiquer sur les aires d'accueil et se coordonner sur leurs périodes de fermetures	ETAT.

Axe 2 : Finaliser le dispositif d'accueil des grands passages à l'échelle du département.			
Action 1	Arrondissement de Villefranche	Au regard du faible besoin identifié lors du diagnostic de la révision du schéma d'	Solution provisoire : Commune de Villefranche de Rouergue Solution pérenne : Sous-préfecture (tant qu'il n'existe pas de structure porteuse pour l'accueil des grands passages).
Action 2	Arrondissement de Rodez	Suivi de l'expérimentation de l'aire provisoire.	La Communauté d'agglomération du Grand Rodez.
Action 3	Arrondissement de Millau	Réaliser l'aire expérimentale de grand passage sur l'arrondissement de Millau.	La Communauté de Communes de Millau Grands Causses
Axe 3 : Améliorer la qualité de l'accueil et harmoniser la gestion des aires d'accueil à l'échelle départementale			
Action 1	Département	Modifier les règlements intérieurs en vue d'harmoniser les cautions, les procédures administratives d'accueil et de la durée maximale de séjour	ETAT.
Action 2	Département	Faciliter l'échange entre les gestionnaires des aires d'accueil.	Comité de pilotage.
Action 3	Département	Mieux communiquer sur les aires d'accueil et se coordonner sur leurs périodes de fermetures	ETAT.
Axe 4 : Poursuivre l'insertion et la réussite scolaire des enfants			
A l'échelle départementale			
Action 1	Département	Renforcer le réseau d'acteurs autour de la scolarisation.	Education Nationale/communes ou communauté de communes
Action 2	Département	Diffuser la nouvelle circulaire « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » circulaire n°2012-142 du 2.10.2012.	Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement» ..
Action 3	Département	Identifier une école de référence selon la localisation de l'aire d'accueil. Les gens du voyage, en fonction de leur lieu de stationnement, dépendront d'un secteur et cela évitera les allers/retours entre plusieurs écoles. La mairie, en lien avec l'IEN proposera cette école de référence aux familles.	Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement» .
Action 4	Département	Utiliser le livret de compétences pour chaque enfant des gens du voyage.	Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement» .
Action 5	Département	Mieux organiser l'accueil des enfants du voyage en maternelle.	Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement» .
Action 6	Département	La saisine, par la commission « primaire –collège » déjà existante au sein de l'éducation nationale, de la problématique des enfants des gens du voyage.	Éducation Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement» .

Axe 5 : Mettre en place une coordination des acteurs à l'échelle des territoires d'action sociale afin d'améliorer l'accompagnement social et socio professionnel

A l'échelle départementale			
Action 1	Département	Mettre en place des relais territoriaux sur chacun des TAS	Conseil Général/Collectivités territoriales.
Action 2	Département	Mettre en pratique le projet parcours insertion pour les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (mise en place au 1er janvier 2013).	Conseil Général.
Action 3	Département	Mieux connaître les familles et leurs besoins (par exemple les problématiques de vieillissement des personnes sur les aires d'accueil). Mettre en place des relais avec les services de la PMI. Encourager la scolarisation à la maternelle. Orienter les familles vers un accompagnement budgétaire si besoin.	Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement» .
A l'échelle des territoires			
Action 1	Saint Affrique	Mettre en place une commission de travail gens du voyage avec la commune, le CCAS, le Conseil Général, le Bailleur social, les Restos du Cœur.....	Conseil Général (DEI et TAS Millau-Saint Affrique/ commune de Saint Affrique.)
Action 2	Communauté d'agglomération du Grand Rodez	Mettre en place une commission de travail gens du voyage avec la Communauté d'Agglomération, les 4 CCAS, le Conseil Général, la CAF, l'AFEV, l'association Lire et Faire Lire.	Conseil Général (DEI et TAS Rodez/ La Communauté d'Agglomération Grand Rodez).
Action 3	Communauté d'agglomération du Grand Rodez	Réalisation d'un diagnostic de la population des gens du voyage des aires d'accueil.	Communauté d'agglomération du Grand Rodez.
Action 4	Villefranche	Mettre en place une commission de travail gens du voyage avec la commune, le CCAS, le Conseil Général, l'association Hacienda.	Conseil Général (DEI et TAS Villefranche-Saint-Affrique/ commune de Villefranche de Rouergue)
Action 5	Villefranche	Pérenniser le poste de coordinateur.	Conseil Général/ mairie ou CCAS de Villefranche de Rouergue.
Action 6	CC du bassin de Decazeville Aubin	Mettre en place une commission de travail gens du voyage avec la communauté de communes, l'association Accès logement Insertion, le CCAS, le Conseil Général, le centre social, la CAF.	Communauté de Communes du bassin de Decazeville Aubin/ DEI et TAS Villefranche Decazeville.
Action 7	CC du bassin de Decazeville Aubin	-Développer des actions d'aide à la parentalité en lien avec les missions du Conseil Général. -Pérenniser les actions menées par Accès Logement Insertion.	Accès logement Insertion.
Action 8	Communauté de communes de Millau	Mettre en place une commission de travail gens du voyage.	(DEI et TAS Millau-Saint-Affrique) / Communauté de communes de Millau.

Axe 6 : Prendre en compte les problématiques de sédentarisation dans le cadre du PDALPD :

A l'échelle départementale

Action 1	Département	Réflexion sur la prise en compte de cette problématique dans le futur règlement intérieur du FSL (2013).	Conseil Général.
Action 2	Département	Réflexion sur la prise en compte de cette problématique dans le cadre du PDALPD.	Conseil Général et Etat.
Action 3	Département	Accompagner les familles sédentarisées sur l'aire d'accueil de Saint Affrique vers l'accès à un habitat adapté.	Commission accompagnement social.

A l'échelle des territoires

Action 1	Saint Affrique	Réalisation d'un diagnostic social.	Commission accompagnement social.
Action 2	Saint Affrique	Réalisation d'une étude urbaine et architecturale.	Commission accompagnement social/Commune de Saint Affrique.

Axe 1 : Mieux connaître les gens du voyage à l'échelle du département

Cet axe se structure selon les quatre actions suivantes :

Action 1

Objectif :

Assurer le suivi du schéma d'accueil des gens du voyage.

Action :

Mise en place d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble des collectivités et des associations concernées par l'accueil des gens du voyage, la CAF, l'Education Nationale, la DDCSPP, la DDT, le Conseil général.

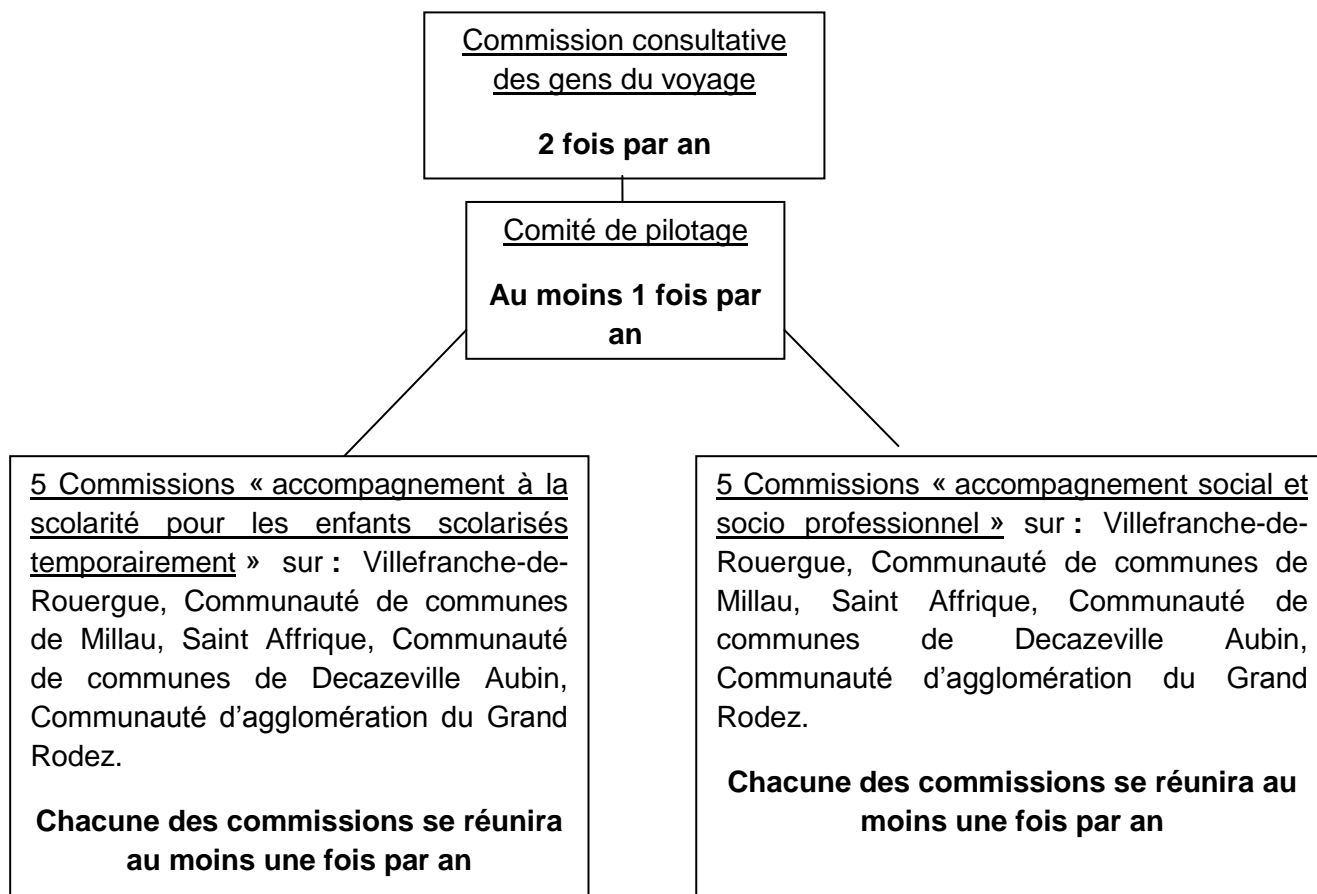
Pilotes :

ETAT/ Conseil général.

Suivi de l'action :

La commission consultative des gens du voyage.

Modalités de l'action :



Action 2

Objectif :

Observer les grands passages afin de mieux connaître les populations et de mieux les accueillir (anticipation et résolution des conflits avec les collectivités et les riverains).

Action :

Création d'une base de données avec des indicateurs partagés (flux, nombre de familles, nombre de caravanes, itinéraires des groupes, périodes d'accueil, groupes « habitués »....)

Pilote

La Préfecture en lien avec les Sous Préfectures.

Suivi de l'action :

La commission consultative des gens du voyage. Les données collectées seront présentées lors de la commission consultative concernant les pratiques d'accueil et les problématiques rencontrées.

Modalité de l'action :

Chaque collectivité concernée doit faire parvenir la base renseignée qui sera mis en forme par les services de la Préfecture.

Action 3

Objectif :

Réduire le plus possible les passages non annoncés.

Actions :

- Identifier un ou plusieurs référents d'associations organisant des grands passages (ASNIT et Actions Grands Passages) afin de communiquer sur l'offre d'accueil existante sur le département,
- Programmer, en concertation avec ces derniers, et sous l'autorité du médiateur, les grands passages dans le département en les adaptant au dispositif d'accueil du département,
- Réduire le plus possible, les passages non annoncés.

Pilote et modalité de l'action :

La Préfecture en lien avec les différentes collectivités concernées

Suivi de l'action

Commission consultative des gens du voyage.

Action 4

Objectif :

Mieux connaître les voyageurs accueillis sur les aires d'accueil permanentes :

Action :

Mise en place d'une grille d'observation avec des indicateurs partagés : une base de données EXCEL a été proposée suite à l'atelier gestion des aires d'accueil. Elle comporte des indicateurs concernant l'occupation des aires, la composition familiale des familles, la durée des séjours mais aussi les difficultés sociales repérées. Les résultats de cette grille devront être présentés au comité de pilotage et à la commission consultative.

Pilote : ETAT

Suivi de l'action :

Comité de pilotage du Schéma d'accueil des Gens du voyage de l'Aveyron.

Modalité et coût de l'action :

Les gestionnaires des aires renseignent la base de données, la DCSPP met en forme les résultats. Ces résultats seront présentés au comité de pilotage qui les analysera et fera toutes propositions utiles à l'amélioration de l'observation.

Axe 2 : Finaliser le dispositif d'accueil des grands passages à l'échelle du département.

Cet axe se structure selon les trois actions suivantes :

Action 1

Objectif :

Accueillir les grands passages **sur l'arrondissement de Villefranche.**

Action :

Au regard du faible besoin identifié lors du diagnostic de la révision du schéma d'accueil des gens du voyage, le foirail de la ville de Villefranche-de-Rouergue pourrait être utilement mis à disposition pour accueillir des grands passages. Il serait souhaitable que la charge financière soit partagée à l'échelle de la communauté de communes (convention). D'autre part et dans le cas où le foirail n'est pas disponible, des solutions devront être proposées à l'échelle départementale. Cette solution provisoire pourrait laisser le temps au projet actuellement piloté par le sous-préfecture de se mettre en place.

Pilote :

Solution provisoire : Commune de Villefranche-de-Rouergue

Solution pérenne: Sous-préfecture

Suivi de l'action :

La commission consultative des gens du voyage

Modalité et coût de l'action :

Pour la solution provisoire la charge financière sera répartie entre les communes de la communauté de communes dans la cadre d'une convention et les gens du voyage.

Pour la solution pérenne :

Poursuivre la recherche foncière

Choisir la de la structure porteuse : SPL ou syndicat mixte

Budget à prévoir :

- Coût des études préalables (étude de sols...)
- Maitrise d'œuvre
- Investissements

Action 2

Objectif :

Accueillir les grands passages **sur l'arrondissement de Rodez.**

Action :

Suivi de l'expérimentation de l'aire provisoire.

Pilote :

La Communauté d'agglomération du Grand Rodez.

Suivi de l'action :

La commission consultative des gens du voyage.

Action 3

Objectif :

Accueillir les grands passages **sur l'arrondissement de Millau.**

Action :

Réaliser l'aire de grand passage sur l'arrondissement de Millau.

Pilote :

Communauté de Communes de Millau Grands Causses.

Suivi de l'action :

La commission consultative des gens du voyage.

Modalités de l'action

- L'ouverture de l'aire en 2013

Axe 3 : Améliorer la qualité de l'accueil et harmoniser la gestion des aires d'accueil à l'échelle départementale

Cet axe se structure selon les trois actions suivantes :

Action 1

Objectif :

Harmoniser la gestion des aires d'accueil à l'échelle du département de l'Aveyron.

Action :

Modifier les règlements intérieurs en vue d'harmoniser les cautions, les procédures administratives d'accueil et de la durée maximale de séjour

Pilote :

ETAT.

Suivi de l'action :

Etat et Conseil général dans le cadre du Comité de Pilotage.

Modalité de l'action :

Vérification de l'ensemble des règlements intérieurs des aires d'accueil et communication au comité de pilotage.

Action 2

Objectif :

Harmoniser la gestion des aires d'accueil à l'échelle du département de l'Aveyron

Action :

Faciliter l'échange entre les gestionnaires des aires d'accueil.

Pilote :

Etat et Conseil général dans le cadre du comité de pilotage.

Suivi de l'action :

La commission consultative des gens du voyage.

Modalités et coût de l'action :

Organisation par le comité de pilotage d'une réunion d'échanges une fois par an regroupant les gestionnaires des différentes aires d'accueil.

Action 3

Objectif :

Harmoniser la gestion des aires d'accueil à l'échelle du département de l'Aveyron.

Action :

Mieux communiquer sur les aires d'accueil et se coordonner sur leurs périodes de fermetures

Pilote :

Etat.

Suivi de l'action :

La commission consultative des gens du voyage.

Modalités et coût de l'action :

Une information sur le fonctionnement des aires d'accueil du département doit être affichée dans chaque aire d'accueil. Cette information doit reprendre les conditions d'accès et les coordonnées du gestionnaire. Cette information doit aussi être disponible à la préfecture et dans les Sous Préfectures.

Axe 4 : Poursuivre l'insertion et la réussite scolaire des enfants

Cet axe s'organise selon deux échelles, celle du département et celle des territoires. Chacune de ces échelles comporte un certain nombre d'actions identifiées.

- **A l'échelle du département :**

L'échelle départementale de cet axe se structure selon les huit actions suivantes :

Action 1

Objectif :

Optimiser l'action de tous les acteurs pour améliorer la scolarisation des enfants.

Action :

Renforcer le réseau d'acteurs autour de la scolarisation.

Pilote :

Education Nationale/communes ou communauté de communes.

Suivi de l'action :

Comité de Pilotage.

Modalités et coût de l'action :

Mettre en place une commission « accompagnement la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement » sur chacun des territoires, réunissant travailleurs sociaux, élus, techniciens, associations, Inspection Académique, dans le but d'informer, de coordonner les actions sur chacun des territoires. Les collectivités seront chargées d'envoyer les courriers.

Action 2

Objectif :

Lutter contre la déscolarisation et l'absentéisme.

Action :

Diffuser la nouvelle circulaire « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » circulaire n°2012-142 du 2.10.2012.

Pilote :

Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Commission consultative des gens du voyage.

Modalités et coût de l'action :

Dans le cadre des commissions de travail «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement » mises en place à l'échelle de chaque territoire, un porter à connaissance de cette circulaire sera fait par le représentant de l'Education Nationale.

Action 3

Objectif :

Améliorer l'assiduité des élèves.

Action :

Identifier une école de référence selon la localisation de l'aire d'accueil.

Les gens du voyage, en fonction de leur lieu de stationnement, dépendront d'un secteur et cela évitera les allers/retours entre plusieurs écoles. La mairie, en lien avec l'IEN proposera cette école de référence aux familles.

Pilotes :

Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Modalités et coût de l'action :

C'est la Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement» en lien avec l'IEN qui doit proposer cette organisation sur chaque territoire.

Action 4

Objectif :

Améliorer l'assiduité des élèves.

Action :

Utiliser le livret de compétences pour chaque enfant des gens du voyage.

Pilote :

Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Modalités et coût de l'action :

L'IEN fera à l'attention des acteurs de la commission de travail « accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement » un porter à connaissance du guide d'utilisation du livret de compétences

Action 5

Objectif :

Favoriser les inscriptions en maternelle et développer la scolarisation des enfants de moins de 6 ans.

Action :

Mieux organiser l'accueil des enfants du voyage en maternelle.

Pilote :

Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Modalités de l'action :

Connaître le nombre d'enfants du voyage de moins de 6 ans sur les communes concernées **avant le mois de juin** pour anticiper leur répartition dans les classes en fonction des places disponibles.

Action 6

Objectif :

Améliorer la passerelle entre l'école primaire et le collège.

Action :

La saisine, par la commission « primaire –collège » déjà existante au sein de l'Education Nationale, de la problématique des enfants des gens du voyage.

Pilotes :

Éducation Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Modalités de l'action :

Développer la liaison « école-collège ».

Lors du deuxième conseil classe des CM2, des enseignants de l'école primaire et du collège se réunissent en commission dans le cadre de réunions de concertation, de formation et d'animation, pour assurer le suivi des élèves. Cette commission pourra mettre en place des actions pédagogiques telles que des stages de remises à niveau ou un accompagnement personnalisé dès le début de la sixième.

Action 7

Objectif :

Améliorer la scolarisation par le CNED des collégiens de moins de 16 ans.

Action :

Mettre en œuvre des conventions collège-IEN pour le suivi CNED.

Pilote :

Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage

Modalités et coût de l'action :

Mettre en place et expérimenter une convention entre un ou deux collèges du département : Villefranche et/ou Decazeville et l'Inspection Académique pour le suivi personnalisé des élèves inscrits au CNED. L'Inspection Académique déléguerait un nombre d'heure annuelle au Collège pour permettre le suivi de manière personnalisée des enfants inscrits au CNED. Tous les 15 jours, l'élève se rendrait au Collège et travaillerait avec l'enseignant sur son programme CNED ou sur des actions pédagogiques ciblées.

Action 8

Objectif :

Qualifier les actions d'accompagnement scolaire qui sont proposées aux enfants des gens du voyage.

Action :

Former les acteurs.

Pilote :

Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Modalités et coût de l'action :

Former les acteurs (professionnels, bénévoles, élus, gestionnaires) à l'accompagnement scolaire des gens du voyage (moyens : CLAP et notamment le module de formation « Outils pour l'ouverture culturelle », FNASAT....)

- ***A l'échelle des territoires,***

L'échelle territoriale de cet axe se structure selon les cinq actions suivantes :

Villefranche-de-Rouergue

Action 1

Objectif :

Pérenniser la bonne fréquentation des enfants en école primaire à Villefranche-de-Rouergue.

Action :

Poursuivre le travail partenarial engagé dans le cadre du « groupe scolarisation ».

Pilotes :

Education Nationale Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de Pilotage.

Communauté de communes du bassin de Decazeville Aubin

Action 2

Objectif :

Pérenniser la bonne fréquentation des enfants en école primaire et en maternelle à Decazeville.

Action :

Poursuivre et maintenir le travail de l'animatrice sur l'aire d'accueil.

Pilote :

Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Les modalités et les coûts de l'action : à déterminer

Action 3

Objectif :

Développer les actions socio éducatives vers le droit commun à Decazeville.

Action :

Créer une bibliothèque et une ludothèque sur l'aire d'accueil afin de favoriser le goût de la lecture.

Pilote :

Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Les modalités et les coûts de l'action : à déterminer.

Action 4

Objectif :

Renforcer l'implication parentale pour un meilleur éveil de l'enfant à Decazeville.

Action :

Travail auprès des mères pour qu'elles puissent « jouer » avec leurs enfants.

Pilote :

Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Les modalités de l'action:

Orienter les familles vers les actions proposées par le Conseil général.

Communauté de communes de Millau Grands Causses :

Action 5

Objectif :

Lutter contre la déscolarisation et l'absentéisme à Millau.

Action :

Continuer à inscrire les enfants de manière systématique dès leur arrivée en mairie.

Pilotes :

Education Nationale et Commission «accompagnement à la scolarité pour les enfants scolarisés temporairement».

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Axe 5 : Mettre en place une coordination des acteurs à l'échelle des territoires d'action sociale afin d'améliorer l'accompagnement social et socio professionnel.

Cet axe s'organise selon deux échelles, celle du département et celle des territoires. Chacune de ces échelles comporte un certain nombre d'actions identifiées.

• ***A l'échelle départementale***

L'échelle départementale de cet axe se structure selon les quatre actions suivantes :

Action 1

Objectif :

Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.

Action :

Mettre en place des relais territoriaux sur chacun des TAS

Pilotes :

Conseil général/Collectivités territoriales.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Modalités de l'action :

Création de commission « accompagnement social et socioprofessionnel » sur chacun des TAS.

Action 2

Objectif :

Requalifier l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Action :

Mettre en pratique le projet parcours insertion pour les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (mise en place au 1er janvier 2013).

Pilote :

Conseil général.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Action 3

Objectif :

Faciliter l'accès aux soins des familles gens du voyage.

Action :

- Identifier les problématiques des familles (le vieillissement des personnes sur les aires d'accueil, les addictions, l'hygiène, les problèmes cardio vasculaires, la santé des enfants...)
- Solliciter l'ARS pour identifier les actions de prévention qui pourraient être mises en place.
- Identifier les partenaires pour que ces actions puissent se décliner à l'échelle départementale et en proximité.
- Mettre en place des relais avec les services de la PMI.

Pilote :

Commission «accompagnement social et socioprofessionnel »

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Action 4

Objectif :

Développer l'accompagnement global de la famille afin de faciliter l'aide au budget

Action :

Orienter les familles vers un accompagnement budgétaire si besoin.

Pilote :

Commission «accompagnement social et socioprofessionnel »

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

- ***A l'échelle des territoires,***

L'échelle territoriale de cet axe se structure selon les huit actions suivantes :

Saint Affrique :

Action 1

Objectif :

Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.

Action :

Mettre en place une commission «accompagnement social et socio professionnel» gens du voyage avec la commune, le CCAS, le Conseil général, le Bailleurs social, les Restos du Cœur.....

L'objet de travail :

La sédentarisation des gens du voyage sur l'aire. La commission permettrait de définir plus précisément les projets d'habitat des familles.

Pilotes :

Conseil général (DEI et TAS Millau-Saint-Affrique/ commune de Saint Affrique.)

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

La Communauté d'Agglomération du Grand Rodez :

Action 2

Objectif :

Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.

Action :

Mettre en place une commission «accompagnement social et socio professionnel» gens du voyage avec la Communauté d'Agglomération, les 4 CCAS, le Conseil général, la CAF, l'AFEV, l'association Lire et Faire Lire.

L'objet de travail :

L'identification des acteurs et des ressources locales afin de développer un travail en commun et de définir et de prioriser les sujets de réflexion.

Pilotes :

Conseil général (DEI et TAS Rodez) / La Communauté d'Agglomération Grand Rodez.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Action 3

Objectif :

Connaître précisément les familles sur les aires d'accueil et leurs souhaits d'habitat.

Action :

Réalisation d'un diagnostic de la population des gens du voyage des aires d'accueil.

Pilote :

Communauté d'agglomération du Grand Rodez.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Les modalités et coûts de l'action :

La Communauté d'Agglomération peut faire le choix de réaliser le diagnostic en interne ou faire appel à un prestataire. Coût indicatif pour une vingtaine de familles : 20 000€ HT.

Villefranche-de-Rouergue :

Action 4

Objectif :

Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.

Action :

Mettre en place une commission «accompagnement social et socio professionnel» avec la commune, le CCAS, le Conseil général, l'association Hacienda.

L'objet de travail : poursuivre le travail avec les bénéficiaires du RSA et notamment les femmes sur les thèmes suivants :

- Scolarisation des enfants,
- Alphabétisation des mamans,
- Accompagnement éducatif et budgétaire,
- Accès au logement.

Pilotes :

Conseil général (DEI et TAS Villefranche-Decazeville)/ CCAS de Villefranche-de-Rouergue.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Action 5

Objectif :

Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.

Action :

Pérenniser le poste de coordinateur.

Pilotes :

Conseil général (DEI et TAS Villefranche-Decazeville) / mairie ou CCAS de Villefranche-de-Rouergue.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Les modalités et les coûts de l'action :

50 000€HT.

Communauté de communes du Bassin de Decazeville Aubin :

Action 6

Objectif :

Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.

Action :

Mettre en place une commission «accompagnement social et socio professionnel» gens du voyage avec la communauté de communes, l'association Accès logement Insertion, le CCAS, le Conseil général, le centre social, la CAF.

L'objet de travail :

L'accompagnement des gens du voyage non salariés et bénéficiaires du RSA pourrait être une piste de travail. En lien avec le nouveau dispositif (Parcours Insertion) du Conseil général en 2013, il s'agirait de repérer les populations concernées.

Pilotes :

Conseil général (DEI et TAS de Villefranche-Decazeville)/Communauté de Communes du bassin de Decazeville Aubin.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Action 7

Objectif :

Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.

Action :

-Développer des actions d'aide à la parentalité en lien avec les missions du Conseil général et de la CAF.

-Pérenniser les actions menées par Accès Logement Insertion.

Pilote :

Accès logement Insertion.

Suivi de l'action :

Commission accompagnement social et socio professionnel

Communauté de communes de Millau :

Action 8

Objectif :

Faciliter l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux droits.

Action :

Mettre en place une commission «accompagnement social et socio professionnel» gens du voyage.

L'objet de travail :

Faire le point sur la situation des familles et leurs besoins.

Pilotes :

Conseil général (DEI et TAS Millau-Saint-Affrique/ Communauté de communes de Millau.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Axe 6 : Prendre en compte les problématiques de sédentarisation dans le cadre du PDALPD :

Cet axe s'organise selon deux échelles celle du département et celle des territoires. Chacune de ces échelles comporte un certain nombre d'actions identifiées.

- ***A l'échelle départementale***

A l'échelle départementale cet axe se structure selon les trois actions suivantes :

Action 1

Objectif :

Lutter contre la précarité énergétique des familles sur les aires d'accueil.

Action :

Réflexion sur la prise en compte de cette problématique dans le futur règlement intérieur du FSL (2013).

Pilote :

Conseil général.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Action 2

Objectif :

Accompagner les familles en voie de sédentarisation ou déjà sédentarisées vers l'accès à un logement pérenne.

Action :

Réflexion sur la prise en compte de cette problématique dans le cadre du PDALPD.

Pilotes :

Conseil général et Etat.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Action 3

Objectif :

Accompagner les familles en voie de sédentarisation ou déjà sédentarisées vers l'accès à un habitat adapté.

Action :

Accompagner les familles sédentarisées sur l'aire d'accueil de Saint Affrique vers l'accès à un habitat adapté.

Pilote :

Commission accompagnement social et socio professionnel.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

- **A l'échelle des territoires :**

L'échelle territoriale de cet axe se structure selon les deux actions suivantes :

Saint Affrique

Action 1

Objectif :

Identifier les besoins en habitat adapté des familles.

Action :

Réalisation d'un diagnostic social.

Pilote :

Commission accompagnement social et socio professionnel.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Modalités et coûts de l'action :

La commune a la possibilité de réaliser le diagnostic en interne au moyen de la commission ou de s'appuyer sur un prestataire. Coût estimatif de l'étude pour 4 à 5 familles : 5000 € HT.

Action 2

Objectif :

Définir les projets d'habitat des familles et vérifier la faisabilité d'un projet sur l'aire d'accueil.

Action :

Réalisation d'une étude urbaine et architecturale.

Pilotes :

Commission accompagnement social et socio professionnel./Commune de Saint Affrique.

Suivi de l'action :

Comité de pilotage.

Modalités et coûts de l'action :

- Définition d'un pré programme à partir des besoins des familles.
- Choix du type d'habitat (habitat adapté, terrains familial..).
- Plan masse.
- Esquisse de faisabilité.
- Coût estimatif de l'investissement.

Coût estimatif de l'étude : 10 000 € HT.

Glossaire

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse D'allocations Familiales

CCAS : Centre Communale d'Action Sociale

CLAP : Centre De Ressources Et De Liaisons Pour Les Associations Et Les Porteurs De Projets.

CNED: Centre National D'enseignement A Distance

DDCSPP : Direction Départementale de la. Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDT : Direction Départementale des Territoires

DEI : Direction de l'Emploi et de le l'Insertion

FNASAT : Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif Et Pédagogique

FNASAT : Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLU : Plan local d'Urbanisme

PMI : Protection Maternelle Infantile

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAFALT : Société D'Aménagement Foncier Aveyron-Lot-Tarn

TAS : Territoire d'Action Sociale